



nov 18, 2025 10:26 CET

Eutelsat lance une Augmentation de Capital Réservée pour un montant de 828 millions d'euros, première étape de sa stratégie globale de financement

Paris, le 18 novembre 2025 – Le Conseil d'administration d'Eutelsat (ISIN : FR0010221234 – Euronext Paris / London Stock Exchange : ETL) (la « Société ») a approuvé aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital de 828 millions d'euros par voie d'augmentation de capital réservée au prix de 4,00 € par action, souscrite par l'État français^[1], Bharti Space Limited, le gouvernement de Sa Majesté^[2], CMA CGM Participations et le Fonds Stratégique de Participations (« FSP ») (l'« Augmentation de Capital Réservée

»), conformément aux résolutions extraordinaires votées lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 30 septembre 2025.

L'État français souscrira un montant de 551 millions d'euros, Bharti Space Limited 30 millions d'euros, **le gouvernement de Sa Majesté** 90 millions d'euros, CMA CGM Participations 100 millions d'euros et le FSP 57 millions d'euros.

À l'issue de cette Augmentation de Capital Réservée, l'État français détiendra 29,65 % du capital et des droits de vote de la Société, tandis que Bharti Space Limited, **le gouvernement de Sa Majesté**, CMA CGM Participations et le FSP détiendront respectivement 17,88 %, 10,89 %, 7,46 % et 4,99 % du capital et des droits de vote.

Le règlement-livraison de l'Augmentation de Capital Réservée est attendu dans les prochains jours.

À la suite de sa réalisation, Jean-Baptiste Massignon et Jérémie Gué, nommés par l'Assemblée générale du 30 septembre 2025, prendront leurs fonctions au sein du Conseil d'administration en tant que administrateurs de l'État français. Le Conseil comptera alors 12 membres.

Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS)

Comme annoncé les 19 juin 2025 et 10 juillet 2025, une augmentation de capital de 672 millions d'euros sera réalisée par voie d'émission avec droits préférentiels de souscription (l'« Augmentation de Capital avec DPS »), pour laquelle les investisseurs de l'Augmentation de Capital Réservée se sont engagés à exercer l'intégralité de leurs droits.

Au total, Eutelsat a ainsi reçu des engagements de souscription irrévocables représentant plus de 70 % du montant envisagé de l'Augmentation de Capital avec DPS.

Comme précédemment communiqué, et sous réserve des conditions de marché et de l'approbation par l'AMF du Prospectus afférent, Eutelsat prévoit de réaliser cette Augmentation de Capital avec DPS d'ici la fin de l'année 2025.

Une stratégie globale de financement

Ces deux augmentations de capital, qui s'inscrivent dans une stratégie de financement globale comprenant également un plan spécifique de refinancement de la dette, visent à renforcer la flexibilité financière du Groupe et à soutenir les investissements dans ses capacités actuelles en orbite basse (LEO) ainsi que dans la future constellation IRIS², tout en accélérant la réduction de l'endettement vers un objectif moyen terme de 3x Dette nette / EBITDA.

Après ces deux Augmentations de Capital et la cession du segment terrestre passif, prévue au second semestre de l'exercice 2025-26, Eutelsat anticipe un ratio Dette nette / EBITDA ajusté d'environ 2,5x[3] à la clôture de l'exercice 2025-26. La Société devrait ainsi être bien positionnée pour accéder aux marchés obligataires et lever du financement garanti par des crédits export, afin de couvrir intégralement les besoins de son plan à moyen terme.

Perspectives financières[4]

Eutelsat confirme ses objectifs pour l'exercice 2025-26[5], visant un chiffre d'affaires en ligne avec celui de l'exercice 2024-25, et une marge d'EBITDA ajusté légèrement inférieure. Le chiffre d'affaires issu de l'activité LEO devrait croître de 50 % sur un an.

Les dépenses d'investissement brutes devraient se situer dans une fourchette comprise entre 1,0 et 1,1 milliard d'euros.

Les objectifs à plus long terme sont également confirmés : Chiffre d'affaires des quatre activités opérationnelles se situant dans une fourchette comprise entre 1,5 et 1,7[6] milliard d'euros d'ici la fin de l'exercice 2028-29, soutenu notamment par les revenus du LEO dont la croissance est nettement supérieure à celle du marché ; Effet de levier opérationnel permettant une amélioration de la marge EBITDA ajusté[7] comprise entre le milieu et le haut de la fourchette à un chiffre, pour aboutir à une marge d'au moins 60 % d'ici l'exercice 2028-29. A plus long-terme (post exercice 2028-2029), le marché B2B de la connectivité devrait continuer de croître à un rythme de croissance annuelle à deux chiffres, guidée par une croissance toujours soutenue du marché du LEO.

[1] Le Gouvernement français investira via le véhicule de l'Agence des Participations de l'État (« APE ») (l'« État français »).

[2] Via le Secrétaire d'État à la Science, à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni.

[3] Après impact de la cession partielle des infrastructures au sol de 0,5 milliard d'euros.

[4] Les objectifs financiers reposent sur les hypothèses suivantes : (i) absence d'impact additionnel sur les revenus lié aux sanctions imposées aux chaînes diffusées sur la flotte du Groupe ; (ii) le lancement à coût nominal et la mise en service des satellites en cours de construction conformément au calendrier prévu par le Groupe ; (iii) aucun incident affectant les satellites en orbite.

[5] Avant impact de la cession partielle des infrastructures au sol.

[6] Données établies sur la base d'un taux de change euro/dollar de 1,12x et après impact de la cession partielle des infrastructures au sol.

[7] Comprenant un impact annualisé estimé à hauteur de (75-80) millions d'euros sur l'EBITDA ajusté en raison de la cession partielle des infrastructures passives au sol

À propos d'Eutelsat

Eutelsat est l'un des principaux opérateurs mondiaux de télécommunications par satellite, spécialisé dans la fourniture de services de connectivité et de vidéo à travers le monde. Issu du rapprochement d'Eutelsat et de OneWeb en 2023, Eutelsat est le premier opérateur de satellites GEO-LEO pleinement intégré, doté d'une flotte de 34 satellites géostationnaires et d'une constellation en orbite basse (LEO) composée de plus de 600 satellites. Eutelsat répond aux besoins de ses clients présents dans quatre segments de marché clés que sont la Vidéo, où il distribue plus de 6 400 chaînes de télévision, et les marchés à forte croissance de la Connectivité mobile, de la Connectivité fixe et des Services aux gouvernements. L'incomparable

richesse de ses ressources en orbite et de ses infrastructures au sol permet à Eutelsat de répondre aux besoins de ses clients dans le monde entier grâce à des solutions intégrées. Le siège social est situé à Paris. Eutelsat emploie plus de 1 600 personnes représentant 75 nationalités différentes. Eutelsat s'engage à fournir des services de connectivité sécurisés, résilients et respectueux de l'environnement en vue de contribuer à la réduction de la fracture numérique. La Société est cotée à la Bourse de Paris (Euronext Paris) et à la Bourse de Londres sous le code mnémonique ETL

Pour en savoir plus, consultez le site <https://www.eutelsat.com/>

Presse		
Joanna Darlington	Tel.: +33 6 74 52 15 31	joanna.darlington@eutelsat.net
Anita Baltagi	Tel.: +33 6 43 93 01 78	anita.baltagi@eutelsat.net
Katie Dowd	Tel.: +1 202 2712 209	katie.dowd@eutelsat.net
Investisseurs		
Joanna Darlington	Tel.: +33 6 74 52 15 31	joanna.darlington@eutelsat.net
Hugo Laurens-Berge	Tel. +33 670 80 95 58	hugo.laurens-berge@eutelsat.net

AVERTISSEMENT

Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont fournies aux seules fins d'illustration et reposent sur les appréciations et les hypothèses de la Direction de la Société à la date où elles sont prononcées. Ces déclarations prospectives sont tributaires de certains facteurs de risque identifiés ou inconnus. Cités à titre purement indicatif, ces risques comprennent notamment les risques liés à la crise sanitaire, des risques opérationnels comme des pannes ou des dysfonctionnements de satellites ou encore l'impossibilité de mener le plan de déploiement dans les conditions et délais prévus, certains risques liés à l'évolution du marché des télécommunications par satellite liés à sa situation concurrentielle ou aux changements technologiques qui l'affectent, des risques liés au caractère international de la clientèle et des activités du Groupe, des risques liés à l'application de la réglementation internationale en matière de coordinations de fréquences et des risques financiers liés par exemple à la garantie financière accordée au fond de pension fermée de l'organisation intergouvernementale et au risque de change. Eutelsat Communications se dégage expressément de toute obligation ou engagement de mettre à jour ou réviser ses projections, prévisions ou

estimations contenues dans le présent communiqué de presse afin de refléter toutes modifications des événements, conditions, hypothèses ou circonstances sur lesquels ces déclarations sont fondées à moins que ce ne soit requis par la réglementation applicable. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays (autre que la France et le Royaume-Uni) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission, la souscription ou l'achat de valeurs mobilières d'Eutelsat Communications peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Eutelsat Communications n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Ce communiqué de presse ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus ») ou au sens du Règlement Prospectus tel que faisant partie du droit national du Royaume-Uni en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (le « **UK Prospectus Regulation** »).

Conformément au Règlement Prospectus et au UK Prospectus Regulation, la Société mettra à la disposition du public : (a) un prospectus volontaire relatif à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription préparé conformément au Règlement Prospectus lequel sera soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'offre au public en France et l'admission sur Euronext Paris des actions nouvelles issues de cette augmentation de capital, (b) un document d'information établi conformément à l'Annexe IX du Règlement Prospectus et devant être mis à disposition du public conformément à l'article 1(5)(bbis) du Règlement Prospectus relatif à la demande d'admission sur Euronext Paris des actions nouvelles issues des augmentations de capital réservées, et (c) un prospectus préparé conformément aux Prospectus Regulation Rules de la Financial Conduct Authority (« FCA ») établi en vertu de la Section 73(A) du Financial Services and Markets Act 2000 et devant être approuvé par la FCA,

en ce qui concerne les demandes d'admission des actions nouvelles à émettre dans le cadre des augmentations de capital réservées et de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au segment equity shares (international commercial companies secondary listing) de l'Official List de la FCA et à la négociation sur le marché principal des valeurs mobilières cotées de la London Stock Exchange.

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États Membres** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. Par conséquent, les valeurs mobilières d'Eutelsat Communications peuvent être offerts dans ces États Membres uniquement : (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par le Règlement Prospectus ; (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales par État Membre, autres que des investisseurs qualifiés (tels que définis par le Règlement Prospectus) ; ou (iii) dans tous les autres cas où la publication par Eutelsat Communications d'un prospectus n'est pas requise au titre des dispositions de l'article 1(4) du Règlement Prospectus ; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus ne requière la publication par Eutelsat Communications d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 23 du Règlement Prospectus.

S'agissant du Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus au Royaume-Uni. Par conséquent, les valeurs mobilières d'Eutelsat Communications peuvent être offerts au Royaume-Uni uniquement : (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis à l'article 2 du **UK Prospectus Regulation** ; (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales, autres que des investisseurs qualifiés (tels que définis par le UK Prospectus Regulation) ; ou (iii) dans tous les autres cas entrant dans le champ d'application de la Section 86 du Financial Services and Markets Act 2000 (le « **FSMA** ») ; et à condition qu'aucune des offres mentionnées ci-dessus ne requière la publication par Eutelsat Communications d'un prospectus conformément aux dispositions de la Section 85 du FSMA ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 23 du UK Prospectus Regulation.

Ni le présent communiqué de presse, ni tout autre support se rapportant aux valeurs mobilières d'Eutelsat Communications n'ont été préparés ou

approuvés par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de la section 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué de presse est destiné uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, le « **Règlement** »), ou (iii) sont des personnes morales, des associations ou des partenariats non constitués en société à fonds propres élevés, (« high net worth body corporates, unincorporated associations or partnerships »), les administrateurs d'une fiducie de grande valeur (« trustees of a high value trust ») et d'autres personnes auxquelles le présent communiqué de presse pourrait être adressé conformément à la loi au sens de l'article 49(2) (a) à (e) du Règlement (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Toute valeur mobilière d'Eutelsat Communications est uniquement destinée aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition de valeurs mobilières ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué de presse ou les informations qu'il contient. Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus approuvé par la FCA ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du FSMA.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas ou ne fait pas partie d'une offre de valeurs mobilières ou d'une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique, ses territoires et possessions, dans l'un des États des États-Unis d'Amérique et du District de Columbia (les « **États-Unis** »). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, ou dans des opérations non-soumises à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières d'Eutelsat Communications n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Eutelsat Communications n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.

La diffusion du présent communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.

Les informations contenues dans le présent communiqué de presse ne

constituent pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud.

Contacts



Joanna Darlington

Chief Communications and Investor Relations Officer

joanna.darlington@eutelsat.net

+33 674 521 531